



LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE DANS LES BAUX IMMOBILIERS

Interventions de :

Jacques GUILLEMIN

avocat au barreau de Paris,
administrateur de Droit & Procédure

Sébastien REGNAULT

avocat au barreau de Paris,
membre de Droit & Procédure

VISIOCONFÉRENCE DROIT & PROCÉDURE

INSCRIPTION : 50 € TTC / Tarif membre Droit & Procédure : 20 € TTC

Gratuit pour les magistrats et les étudiants

INSCRIPTION EN LIGNE : www.droitetprocedure.com

jeande.veronique@orange.fr / 01 34 74 38 95

**Jeudi 25 avril 2024
de 18 h 00 à 20 h 00**

VISIOCONFÉRENCE



LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE DANS LES BAUX IMMOBILIERS



Rappel des principes du Code Civil sur la mise en œuvre de la clause résolutoire.

La clause résolutoire dans les baux régis par les articles 1702 et suivants du Code Civil.

La clause résolutoire dans le bail rural.

La clause résolutoire dans les baux d'habitation et les baux professionnels.

La clause résolutoire dans les baux commerciaux.

Interventions de :

Jacques GUILLEMIN, avocat au barreau de Paris,
administrateur de Droit & Procédure

Sébastien REGNAULT, avocat au barreau de Paris,
membre de Droit & Procédure

Validation formation continue obligatoire
des avocats



JEUDI 25 AVRIL 2024 de 18 h 00 à 20 h 00

NOM	
Prénom	
Profession	
Code NAF	
Statut	<input type="checkbox"/> Libéral <input type="checkbox"/> Salarié
Barreau (avocat)	
CNBF (avocat Paris)	
Mail	
Tél	
Adresse	
Code Postal – Ville	

Inscription :
50 € TTC

Membre Droit &
Procédure : 20 € TTC

Magistrat ou étudiant :
Gratuit

Inscription par courrier

DROIT & PROCEDURE C/O V. JEANDÉ
17 bis route du Moulin à Vent – 78740 VAUX SUR SEINE

Inscription en ligne

www.droitetprocedure.com

Renseignements : Véronique JEANDÉ – Tél : 01 34 74 38 95
jeande.veronique@orange.fr